

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1477

21 juin 2013

### SOMMAIRE

Absolute Return Strategy Sicav .....	70852	CR-Kehlen .....	70883
Air 2007 S.A. ....	70851	Danish Licensing-Licencias Danesas GmbH .....	70884
Aktua Asset Holdings, S.à r.l. ....	70863	Dematic Group S.à r.l. ....	70884
Altadis Promotion International S.A. ....	70871	DWS Institutional .....	70893
Anglo Peru Investments .....	70867	DWS Invest II .....	70891
APCOA Finance Lux S.à r.l. ....	70873	Ecouter pour Mieux s'Entendre .....	70891
Archon S.à r.l. ....	70873	Equinox Real Estate S.A. ....	70873
Argos Funds .....	70853	E.WITMEUR - consultance .....	70851
ASO Lux S.à r.l. ....	70867	Invest Cap S.à r.l. ....	70867
Association of Risk Management, Luxembourg (ALRiM) .....	70871	LDR S.A. ....	70877
Association of Risk Management, Luxembourg (PRiM) .....	70871	Lecta S.A. ....	70876
B.D.M. Consulting S.A. ....	70870	Le Prieuré du Vaunage S.A. ....	70878
Berlioz Investment S.A. ....	70861	Magni S.à r.l. ....	70854
Blackstone/GSO Debt Funds Europe (Luxembourg) S.à r.l. ....	70873	Mirabaud .....	70870
Brelus S.A. ....	70894	Monterey Capital III Sàrl .....	70852
Bull Fund .....	70877	Shropshire S.à r.l. ....	70871
Certeco Technologies S.A. ....	70885	Stena International S.à r.l. ....	70853
Chondropharm International S.A. ....	70878	Sub Lecta 3 S.A. ....	70850
Cippus S.A. ....	70879	Telesto S.A. ....	70854
Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l. ....	70878	Temistocle S.A. ....	70885
Compagnie Financière an Muileann S.A. ....	70896	Tisa S.à r.l. ....	70885
Compass International Holdings S.à r.l. ..	70878	TSD IP .....	70850
CONEXIA S.A. ....	70879	TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l. ....	70884
CONEXIA SA, Courtiers en assurances .....	70879	Umero-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l. ....	70863
		Vipaero (Luxembourg) S. à r. l. ....	70863

**TSD IP, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 32, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 167.388.

---

*Extrait des résolutions des associés*

En date du 30 avril 2013, les associés ont décidé d'accepter la démission de Madame Sundhevy OUM-DEBRAND en tant que gérant administratif, et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013055841/15.

(130068148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Sub Lecta 3 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 168.540.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2013.*

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'augmenter le nombre d'administrateurs de quatre à quatorze et d'élire comme suit:

*Conseil d'administration*

MM.

- Santiago Ramirez Larrauri, demeurant 42, Calle Serrano, 1° Floor, E-28001 Madrid (Espagne), président et administrateur;

- Eduardo Querol, demeurant 331, Carrer de Llull, E-08019 Barcelone (Espagne), administrateur;

- Andrea Minguzzi, demeurant 107 Rue de Percke, B-1180 Bruxelles (Belgique), administrateur;

- Pierre Denis, demeurant 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

- Giorgio De Palma, demeurant 12 Via Senato, I-20121 Milan (Italie), administrateur;

- Francisco Javier de Jaime y Guijarro, demeurant 42, Calle Serrano, 1° Floor, E-28001 Madrid (Espagne), administrateur;

- Manuel Mouget, demeurant 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

- Bruce Hardy McLain, demeurant 913 Balmoral, 2 Praed Street, Londres W2 UN (Royaume-Uni), administrateur;

- Stef Oostvogels, demeurant 1, Rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, administrateur;

- Thomas Morana, demeurant 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

- Yann Hilpert, demeurant 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;

Mmes

- Emanuela Brero, demeurant 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

- Delphine Tempé, demeurant 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;

- Stella Le Cras, demeurant 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013.

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé venant à échéance, l'assemblée décide de nommer comme suit:

*Réviseur d'Entreprise*

agréé Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2013055743/39.

(130068173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**E. WITMEUR - consultance, Société en Commandite simple.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 12, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.831.

L'assemblée générale extraordinaire s'est réunie le 15 mars 2013 à 10:30 heures avec l'ordre du jour suivant.

*Ordre du jour:*

1.- Election de siège social

2.- Changement d'objet social

Les associés reconnaissent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et adopte les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'article 2 des Statuts est modifié intégralement comme suit: "Le siège social est établi à L-9530 Wiltz, 12, Grand-rue."

*Deuxième résolution*

L'article 3 des Statuts est modifié intégralement comme suit: "La société civile, n'ayant aucune activité commerciale, a pour objet l'aide (intellectuelle) au Notariat. Il n'est pas en contradiction avec l'article 2.2 de la loi du 10 août 1991, relatif à la profession d'avocats".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 15 avril 2013.

*Pour la société*

Monsieur Etienne WITMEUR

*Gérant*

Référence de publication: 2013055905/25.

(130068353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Air 2007 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 132.392.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique du 26 avril 2013*

En date du 26 avril 2013, l'actionnaire unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut, Johan Dejans et ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., en tant qu'Administrateurs de la Société et ce avec effet immédiat.

- de nommer Giuseppe di Modica, Business Unit Director, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui si tiendra en l'année 2017;

- de nommer Abdelhakim Chagaar, Business Unit Manager, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin, France, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui si tiendra en l'année 2017;

- de nommer Franck Deconinck, Corporate Lawyer, né le 29 juin 1978 à Montpellier, France, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, et ce avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale qui si tiendra en l'année 2017.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

*Administrateurs:*

- Giuseppe di Modica

- Abdelhakim Chagaar
- Franck Deconinck

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2013055984/29.

(130068651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Absolute Return Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.086.

En date du 24 avril 2013 l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires a décidé:

- de renommer: M. Steve GEORGALA  
Maitland Advisory LLP  
Berkshire House  
168-173 High Holborn  
GB-LONDON WC1V 7AA  
M. Peter George SIERADZKI  
Bank Insinger de Beaufort NV  
Herengracht 537  
NL-1017 BV AMSTERDAM  
M. Marcel ERNZER  
54, rue de Cessange  
L-1320 CESSANGE

en qualité d'administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014;

- de réélire: Ernst & Young S.A.  
Parc d'Activité Syrdall, 7  
L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2014.

*Pour ABSOLUTE RETURN STRATEGY SICAV*  
Société d'Investissement à Capital Variable  
RBC Investor Services Bank S.A.  
Société Anonyme

Référence de publication: 2013055938/30.

(130069296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Monterey Capital III Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.000.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 100.335.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 10 avril 2013 que:

- Madame Anne Sheedy a démissionné de son mandat de gérant avec effet au 10 Avril 2013;
- Madame Clarissa Beresford, née le 28 Novembre 1980 à Watford (Royaume-Uni), demeurant au 2 More London Riverside, London, SE1 2AP, Royaume-Uni a été nommé en remplacement de Madame Anne Sheedy, avec effet au 10 Avril 2013 et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais des gérants suivants:

1. M. Dominic Spiri, gérant;
2. M. Gérard Maîtrejean, gérant;
3. Mme Clarissa Beresford, gérante;
4. M. Stef Oostvogels, gérant; et
5. M. Stéphane Hadet, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 29 avril 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055616/24.

(130067949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Stena International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.199.100,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.173.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 26 avril 2013*

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 26 avril 2013 que Madame Annika HULT a démissionné de ses fonctions de gérant ayant pouvoir de signature A de la Société avec effet au 25 avril 2013. Monsieur Carl Fredrik Bertil LANTZ, né le 5 avril 1961 à Fosie, Suède, avec adresse professionnelle à 26B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommé gérant ayant pouvoir de signature A avec effet au 26 avril 2013 pour une période illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013055794/14.

(130068050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Argos Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 146.030.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 19 avril 2013:*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014:

- \* Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur de classe S2 et Président du Conseil d'Administration
- \* Monsieur Cristofer Gelli, Administrateur de Classe S1;
- \* Monsieur Philip Best, Administrateur de Classe S1;
- \* Monsieur Renaud Froissart, Administrateur de Classe S1;
- \* Monsieur Dominique Dubois, Administrateur de Classe S2;
- \* Monsieur Eric Feyereisen, Administrateur de Classe S2;
- \* Monsieur Enrique Bouillot, Administrateur de Classe S2;
- \* Monsieur Jean Keller, Administrateur de Classe S1.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de l'auditeur, PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin.

*Administrateurs de Classe S1:*

- Monsieur Cristofer Gelli;
- Monsieur Renaud Froissart;
- Monsieur Philip Best;
- Monsieur Jean Keller.

*Administrateurs de Classe S2:*

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin;
- Monsieur Eric Feyereisen;
- Monsieur Dominique Dubois;
- Monsieur Enrique Bouillot.

*Le Réviseur d'Entreprises agréé est:*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L - 1014 Luxembourg, 400, Route d'Esch.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Référence de publication: 2013055950/40.

(130069719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Telesto S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.454.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 avril 2013*

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de catégorie A de Monsieur Björn ODLANDER, administrateur de sociétés, demeurant 1 Ordenstrappan à 114 51 Stockholm et renouvelle les mandats d'administrateur de catégorie B de Monsieur Dag Fredrik RICHTER, administrateur de sociétés, demeurant 16, route de Fournex à CH-1296 Coppet et de Monsieur Kjell Lorentz SUNDSTROM, administrateur de sociétés, demeurant Mellanängsgrand 8, FIN-20900 ABO.

- L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

- Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 11 avril 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013055832/19.

(130068241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Magni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.869.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand thirteen, on the eighteenth day of April.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment SARL, a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152.281, here represented by Mrs. Francine HERMES, private employee, with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on April 17<sup>th</sup>, 2013.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in its articles 7, 10, 11 et 14, the special rules applicable to a private limited liability company with a single shareholder.

**Art. 2. Corporate name.** The Company will have the name "Magni S.à r.l." (hereafter the "Company").

**Art. 3. Corporate objects.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

**Art. 6. Capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7. Changes on capital.** The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11. Events affecting the company.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12. Managers.** The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, composed of at least one (1) manager A and at least (1) one manager B, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, without prejudice to the first sentence of this article 12, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).



The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

**Art. 13. Bureau.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

**Art. 14. Meetings of the board of managers.** Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members, including at least one manager A and at least one manager B, are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 15. Minutes - Resolutions.** All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

**Art. 16. Powers.** The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

**Art. 17. Delegation of powers.** The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

**Art. 18. Representation of the Company.** The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, or, in case of plurality of managers, by the joint signature of one manager A and one manager B of the Company, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

**Art. 19. Liability of the managers.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

**Art. 20. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

**Art. 21. Decisions of the shareholders.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.



Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 22. Financial year.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 23. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 24. Allocation of profits.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 25. Dissolution - Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 26. Matters not provided.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31<sup>st</sup>, 2013.

#### *Subscription - Payment*

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the twelve thousand five hundred (12,500) shares by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 15<sup>th</sup>, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately eight hundred euro (EUR 800).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following managers:
  - a) Ms. Zoya-Maria Mwegerano, private employee, born on September 8<sup>th</sup>, 1985, at Odessa (Ukraine) with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, as manager A for an undetermined period; and
  - b) Mr. Alan Botfield, private employee, born on December 22, 1970, at Stirling (United Kingdom) with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4<sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, as manager „B for an undetermined period.
- 2) The registered address of the company shall be fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-huit avril

Par-devant Nous Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A COMPARU:

Travis Investment SARL, une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro „B 152281, ici représentée par Madame Francine HERMES, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 17 avril 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Magni S.à r.l." (ci-après "La Société").

**Art. 3. Objet.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, suite à une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital social.** Dans le respect des dispositions légales y relatives, le capital social peut être modifié à tout moment par (i) approbation de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Événements affectant la Société.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, composé d'au moins un (1) gérant de classe A et d'au moins un (1) gérant de classe B, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 12 des Statuts, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

**Art. 13. Bureau.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

**Art. 14. Réunions du conseil de gérance.** Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, incluant un gérant de classe A et un gérant de classe B, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

**Art. 15. Procès-verbaux - Décisions.** Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

**Art. 16. Pouvoirs.** Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

**Art. 17. Délégation de pouvoirs.** Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de classe A et un gérant de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

**Art. 19. Responsabilité de la gérance.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Ils sont simplement des agents autorisés et ne sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 20. Événements affectant la gérance.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

**Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société uniquement par vote unanime. Toute autre modification des Statuts de la Société ne peut être faite que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 22. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 23. Bilan.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 24. Répartition des bénéfices.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 25. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 26. Dispositions générales.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

*Souscription - Libération*

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ huit cents euros (800.- EUR).

*Résolutions de l'associé unique*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Mademoiselle Zoya-Maria MWEGERANO, employée privée, née le 8 septembre 1985 à Odessa (Ukraine), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe A pour une durée indéterminée; et

b) Monsieur Alan Botfield, employée privée, née le 22 décembre 1970 à Stirling (Royaume Uni) avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, 4<sup>ème</sup> étage, L-2540 Luxembourg, est nommé gérant de classe B pour une durée indéterminée.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Francine HERMES, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 19 avril 2013. Relation: DIE/2013/5014. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

*Le Receveur (signé):* pd Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 26 avril 2013.

Pierre PROBST.

Référence de publication: 2013055916/385.

(130068060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Berlioz Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 68.608.

L'an deux mil treize, le seize avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BERLIOZ INVESTMENT S.A., ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 68.608, a été constituée suivant acte reçu en date du 11 février 1999 par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 mai 1999 sous le numéro 351, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 913 du 5 mai 2011.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Acceptation de la démission des administrateurs de la Société;
4. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société;
5. Divers.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013.

*Deuxième résolution:*

En accord avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier les statuts de la société comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Par simple décision du conseil d'administration, le siège social peut être transféré dans la commune de Luxembourg et il peut être créé des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.»

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Herman Schommarz, né le 20 novembre 1970, demeurant professionnellement au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand-Duché du Luxembourg) avec effet au 31/12/2012 de son mandat d'administrateur.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Pascal Beckers, né le 19 août 1979, demeurant professionnellement au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand-Duché du Luxembourg) avec effet au 31/12/2012 de son mandat d'administrateur.

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Stewart Kam-Cheong, né le 22 juillet 1962, demeurant professionnellement au 6C rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach (Grand-Duché du Luxembourg) avec effet au 31/12/2012 de son mandat d'administrateur.

*Quatrième résolution:*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Mathieu Guillaume, né à Paris (France), le 04 août 1976, demeurant professionnellement au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au poste d'administrateur avec effet au 01/01/2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Karim Reziouk, né à Hayange (France), le 05 février 1975, demeurant professionnellement au 41, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au poste d'administrateur avec effet au 01/01/2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

L'assemblée décide de nommer Monsieur Luc Braun, né à Luxembourg, le 24 septembre 1958, demeurant professionnellement à la Fiduciaire Continentale S.A., 16, Allée Marconi L-2120 Luxembourg au poste d'administrateur avec effet au 01/01/2013 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.



*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, qui pourraient incomber à la société ou être mis à sa charge suite au présent acte, est estimé approximativement à la somme de EUR 1.500.-

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 avril 2013. Relation: LAC/2013/19269. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013056052/82.

(130069784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Umero-Comercio e Serviços Internacionais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.167.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des décisions prises par les gérants en date du 7 février 2013 que:

- Le siège social de la société a été transféré au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2013

Luxembourg, le 29 avril 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013055844/14.

(130067801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Vipaero (Luxembourg) S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 148.459.

—  
*Extrait de la décision prise par l'associée unique en date du 30 avril 2013*

La société à responsabilité limitée KPMG Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B149133, avec son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer, a été nommée comme réviseur d'entreprises agréé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

*Pour extrait sincère et conforme*

*Pour Vipaero (Luxembourg) S.à.r.l.*

*Intertrust (Luxembourg) S.A.*

Référence de publication: 2013055852/15.

(130068049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**Aktua Asset Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 29, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.182.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the eighth of April,

before us Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series A, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 and registered with the Register of the State of Delaware under number 5224607 (the "Shareholder"),



hereby represented by Me Florence Forster, lawyer, residing in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on 5 April 2013.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Aktua Asset Holdings, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of eighty-one thousand five hundred forty-two euro (EUR 81,542.-), with registered office at 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Léonie Gréthen, notary residing in Luxembourg, of 12 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2827 of 21 November 2012 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.182 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary of 18 January 2013, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### *Agenda*

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five euro (EUR 129,135.-) so as to raise it from its present amount of eighty-one thousand five hundred forty-two euro (EUR 81,542.-) to two hundred ten thousand six hundred seventy-seven euro (EUR 210,677.-).

2 To issue one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five (129,135) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of seven euro cents (EUR 0.07) by the sole shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five euro (EUR 129,135.-) so as to raise it from its present amount of eighty-one thousand five hundred forty-two euro (EUR 81,542.-) to two hundred ten thousand six hundred seventy-seven euro (EUR 210,677.-).

#### *Second resolution*

The Shareholder resolved to issue one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five (129,135) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five (129,135) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, together with the payment of a share premium of seven euro cents (EUR 0.07) and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in receivables of an aggregate outstanding amount of one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five euro and seven euro cents (EUR 129,135.07) (the "Contribution").

The Contribution represents a value in aggregate amount of one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five euro and seven euro cents (EUR 129,135.07).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on the valuation methodology above described, we have no observation to mention on the value of the Contribution which corresponds at least in number and nominal value to the one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five (129,135) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, to be issued with a share premium in an aggregate amount of seven euro cents (EUR 0.07)."

The Valuation Report, which after having been signed "ne varietur" by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

*Third resolution*

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one hundred twenty-nine thousand one hundred thirty-five (129,135) new shares according to the above mentioned subscription.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolved to amend the 1<sup>st</sup> paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

" **Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at two hundred ten thousand six hundred seventy-seven euro (EUR 210,677.-) divided into two hundred ten thousand six hundred seventy-seven (210,677) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le huit avril.

Par-devant nous Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

**A comparu:**

Aktua Asset Super Holdings Series, LLC - Series A, une limited liability company régie par le droit des Etats-Unis, dont le siège social est au The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801 et immatriculée au Registar of the State of Delaware, sous le numéro 5224607 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Florence Forster, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 5 avril 2013.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Aktua Asset Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 81.542,-), dont le siège social est au 29, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 12 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2827 du 21 novembre 2012 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172.182 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 18 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour*

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de cent vingt-neuf mille cent trente-cinq euros (EUR 129.135,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 81.542,-) à deux cent dix mille six cent soixante-dix-sept euros (EUR 210.677,-).

2 Émission de cent vingt-neuf mille cent trente-cinq (129.135) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept centimes d'euro (EUR 0,07) par l'associé unique et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature.

4 Modification de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent vingt-neuf mille cent trente-cinq euros (EUR 129.135,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-un mille cinq cent quarante-deux euros (EUR 81.542,-) à deux cent dix mille six cent soixante-dix-sept euros (EUR 210.677,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'émettre cent vingt-neuf mille cent trente-cinq (129.135) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci-dessus (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire cent vingt-neuf mille cent trente-cinq (129.135) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de sept centimes d'euro (EUR 0,07) et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en des créances d'un montant total de cent vingt-neuf mille cent trente-cinq euros et sept centimes (EUR 129.135,07) (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de cent vingt-neuf mille cent trente-cinq euros et sept centimes (EUR 129.135,07).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport d'Évaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Évaluation sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation telle que décrite ci-dessus, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'Apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des cent vingt-neuf mille cent trente-cinq (129.135) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à émettre avec une prime d'émission de sept centimes d'euro (EUR 0,07)».

Le Rapport d'Évaluation, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

*Troisième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les cent vingt-neuf mille cent trente-cinq (129.135) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

*Quatrième résolution*

L'Associé a décidé de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 5. Capital Émis.** Le capital émis de la Société est fixé à deux cent dix mille six cent soixante-dix-sept euros (EUR 210.677,-) divisé en deux cent dix mille six cent soixante-dix-sept (210.677) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées."

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: F. Forster, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 avril 2013. REM/2013/599. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 mai 2013.

Référence de publication: 2013055942/174.

(130069353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Anglo Peru Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 163.966.

---

Le bilan consolidé de la société Anglo American plc au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2013.

Signature

*Administrateur / Gérant*

Référence de publication: 2013055265/13.

(130067756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**Invest Cap S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 161.944.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.04.2013.

*Pour: Invest Cap S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013055529/15.

(130068434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**ASO Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 119.761.

---

In the year two thousand and thirteen, the twenty-fifth day of April before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of ASO Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.761 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, at that time notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 September 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1976 of 21 October 2006. The articles of association have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 January 2012, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1173 of 10 May 2012.

There appeared:

Alchemy Special Opportunities Fund L.P., a limited partnership under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, registered in Guernsey under number 689, acting through its general partner, Alchemy Special Opportunities (GP) Limited, a limited company under the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, registered in Guernsey under number 45117 (the Sole Shareholder);

represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decrease of the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred and three euros (EUR 12,503.00), represented by one million two hundred fifty thousand three hundred (1,250,300) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each to twelve thousand five hundred and two euros (EUR 12,502.00), represented by one million two hundred fifty thousand two hundred (1,250,200) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each by way of redemption and subsequent cancellation of all one hundred (100) Class I Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company), with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

2. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 1. above.

3. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the cancellation of the redeemed and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

4. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to redeem and cancel all one hundred (100) Class I Tracker Shares (as defined in the articles of association of the Company), with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each, and, consequently, to decrease the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred and three euros (EUR 12,503.00), represented by one million two hundred fifty thousand three hundred (1,250,300) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each to twelve thousand five hundred and two euros (EUR 12,502.00), represented by one million two hundred fifty thousand two hundred (1,250,200) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each.

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred and two euros (EUR 12,502.00), represented by one million two hundred fifty thousand two hundred (1,250,200) shares in registered form with a nominal value of one eurocent (EUR 0.01) each (collectively and irrespectively of their class, the "Shares"), divided into:

- one hundred (100) class D tracker shares (the "Class D Tracker Shares");
- one hundred (100) class F tracker shares (the "Class F Tracker Shares"); and
- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) ordinary shares (the "Ordinary Shares").

The Class D Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated Hillarys Blinds receivable.

The Class F Shares track the performance and returns of the Company's direct investment in the GBP denominated New Look PIK receivable."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to the cancellation of the redeemed and cancelled shares in the register of shareholders of the Company and to see to any related formalities (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois d'avril, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de ASO Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.761 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, à ce moment notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 21 octobre 2006 sous le numéro 1976. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 31 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 10 mai 2012 sous le numéro 1173.

#### A comparu:

Alchemy Special Opportunities Fund L.P., une société en commandite de droit de Guernesey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, inscrite à Guernesey sous le numéro 689, agissant par son associé commandité, Alchemy Special Opportunities (GP) Limited, une société à responsabilité limitée de droit de Guernesey, ayant son siège social au Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernesey, inscrite à Guernesey sous le numéro 45117 (l'Associé Unique);

ici représenté par Pedro Reis da Silva, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Diminution du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent trois euros (12.503,- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille trois cents (1.250.300) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, à douze mille cinq cent deux euros (12.502,- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille deux cents (1.250.200) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, par voie de rachat et d'annulation de toutes les cent (100) Parts Sociales Traçantes I (telles que définies dans les statuts de la Société), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

2. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la diminution de capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus.

3. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à la radiation des parts rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées); et

4. Divers.

III. L'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de racheter et annuler toutes les cent (100) Parts Sociales Traçantes I (telles que définies dans les statuts de la Société), d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, et, par conséquent, de diminuer le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cent trois euros (12.503,- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille trois cents (1.250.300) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, à douze mille cinq cent deux euros (12.502,-EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille deux cents (1.250.200) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (12.502,- EUR) représenté par un million deux cent cinquante mille deux cents (1.250.200) parts sociales, sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un



centime d'euro (0,01 EUR) chacune (collectivement et sans tenir compte de leur classe, les «Parts Sociales»), divisées en:

- cent (100) parts sociales tracantes de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»);
- cent (100) parts sociales tracantes de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»); et
- un million deux cent cinquante mille et deux (1.250.002) parts sociales ordinaires.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance Hillarys Blinds exprimée en livres sterling.

Les Parts Sociales de Classe F tracent la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans la créance New Look PIK exprimée en livres sterling.»

#### Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donné à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder pour le compte et au nom de la Société à la radiation des parts rachetées et annulées dans le registre des associés de la Société et pour accomplir toutes les formalités y relatives (y compris en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 26 avril 2013. Relation: ECH/2013/803. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 29 avril 2013.

Référence de publication: 2013056007/161.

(130069365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

#### **Mirabaud, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.093.

#### EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires («L'Assemblée») s'est tenue à Luxembourg, au siège social de la Société, 15 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, le 16 avril 2013 à 10h00 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de reconduire le mandat d'Administrateur de Messieurs Yves Mirabaud, Giles Morland, et Frédéric Fasel pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

2. L'Assemblée a reconduit le mandat du Réviseur d'Entreprises Ernst & Young pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Pour MIRABAUD

Référence de publication: 2013055610/15.

(130068628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

#### **B.D.M. Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 6, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 160.367.

A l'attention des actionnaires

Par la présente je tiens à vous faire part de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de la société B.D.M. Consulting S.A. avec effet immédiat.

Berloz, le 28 juin 2012.

Yves DELVAUX.

Référence de publication: 2013056024/11.

(130069135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.



**Association of Risk Management, Luxembourg (ALRiM), Association sans but lucratif,  
(anc. Association of Risk Management, Luxembourg (PRiM)).**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.  
R.C.S. Luxembourg F 2.736.

—  
EXTRAIT

Avec effet au 12 avril 2013, la dénomination de la société, Association of Risk Management, Luxembourg (PRiM), est dorénavant à inscrire sous la dénomination Association of Risk Management, Luxembourg (ALRiM).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013055956/14.

(130069323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Shropshire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.  
R.C.S. Luxembourg B 124.730.

—  
EXTRAIT

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société du 5a rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg

A partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2013 le siège social sera au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SHROPSHIRE SARL

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013055919/15.

(130068782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

---

**A.P.I., Altadis Promotion International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 96.815.

L'an deux mille treize, le dix-huit avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "Altadis Promotion International S.A.", en abrégé "A.P.I. S.A.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 96815, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1304 du 8 décembre 2003,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 11 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2045 du 22 août 2008.

L'Assemblée est présidée par Maître Pierre Louis DAUZIER, avocat, demeurant à F-75006 Paris, 150 Boulevard St Germain (France).

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie MAIEZZA, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
2. Décharge accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

3. Nomination de la société à responsabilité limitée "READ S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 45083, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société;

5. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les administrateurs de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des administrateurs résultant de leur gestion de la Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la société "READ S.à.r.l.", prédésignée, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. L. DAUZIER, S. MAIEZZA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013 LAC/2013/18901. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013055943/81.

(130069420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Equinox Real Estate S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 161.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equinox Real Estate S.A.

P. STOCK / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013055451/12.

(130068368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2013.

**APCOA Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 6.898.250,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.933.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vincent Cormeau / Christophe AUBUT

Gérants

Référence de publication: 2013055999/11.

(130068666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Archon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.198.

Suite à la cession de parts intervenue le 18 janvier 2013, les 100 parts sociales de la Société (soit l'intégralité du capital social) ont été transférées de la société Archon Investments S.A., compartiment G, établie et ayant son siège social au 19, Côte d'Eich L-1450 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.199 («Al») à la société Archon Limited, établie au 905 Liberty House, Dubai, n° IC20121308.

Référence de publication: 2013056002/11.

(130069060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

**Blackstone/GSO Debt Funds Europe (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 173.041.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-sixth day of April.

Before Us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, a private limited company incorporated and existing under the laws of Jersey, having its registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier JE4 9WG, and being registered under number 78713, here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as aforementioned, has requested the undersigned notary to record the following:

- The appearing party is the sole shareholder of the company Blackstone/GSO Debt Funds Europe (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of Luxembourg, having

its registered office at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 173041, incorporated pursuant to a deed of Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 27 November 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 3076 dated 21 December 2012 (the "Company").

- The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital by an amount of EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each to EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) by the creation and issue of 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) new shares of EUR 1.- (one Euro) each.

2. Subscription and payment by a contribution in kind of 34 (thirty-four) shares with a par value of EUR 1.- (one Euro) each in the capital of Blackstone/GSO Debt Funds Management Europe Limited, a company incorporated under the laws of Ireland, having its registered office at 9<sup>th</sup> & 10<sup>th</sup> Floor, O'Connell Bridge House, D'Olier Street, Dublin 2, Ireland, registered in Ireland under number 349646.

3. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passes the following resolutions:

#### *First resolution*

The corporate capital of the Company is increased by an amount of EUR 37,500.- (thirty-seven thousand five hundred Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) by the creation and issue of 37,500 (thirty-seven thousand five hundred) new shares of EUR 1.- (one Euro) each, together with an aggregate share premium of EUR 18,611,727.- (eighteen million six hundred eleven thousand seven hundred twenty-seven Euro).

All the new shares have been entirely subscribed by Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, prenamed, and they have been paid-up for their par value by a contribution in kind consisting of 34 (thirty-four) shares (the "Shares") with a par value of EUR 1.- (one Euro) each in the capital of Blackstone/GSO Debt Funds Management Europe Limited, prenamed, pursuant to the terms and conditions of the contribution agreement signed between the Company and Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, prenamed, on 26 April 2013 (the "Contribution Agreement").

It results from a management valuation report issued in connection with the contribution of the Shares to the Company (the "Contribution Valuation Report") signed on 26 April 2013 that:

"For the purposes of the value of the contributed Shares, which will be contributed to the Company, in exchange for new shares to be issued by the Company, we value the net value of the contribution of the Shares into the Company at an aggregate amount of eighteen million six hundred forty-nine thousand two hundred twenty-seven Euro (EUR 18,649,227.-), which we certify true and correct and to correspond at least to the total value of the new thirty-seven thousand five hundred (37,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each, together with an aggregate share premium of EUR 18,611,727.- (eighteen million six hundred eleven thousand seven hundred twenty-seven Euro), to be issued by the Company."

It results from the Contribution Agreement relating to the Shares that:

"a. the Contributor owns the Shares;

b. the Shares are actually to be registered in the name of the Contributor;

c. the Shares are fully paid-up;

d. there exists no pre-emption right nor any right on the Shares by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;

e. the Shares are not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Shares, and the Shares are not subject of any attachment;

f. with the signature of the Contribution Agreement and the realization of the steps set forth therein, all the legal and regulatory aspects relating to the transfer of the Shares have been complied with."

Such Contribution Agreement and Contribution Valuation Report, after having been signed *in varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of association is amended and shall henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at EUR 50,000.- (fifty thousand Euro), represented by 50,000 (fifty thousand) shares of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up."

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-six avril.

Par-devant Nous Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

#### A COMPARU:

Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, une société de droit de l'État de Jersey, établie et ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier JE4 9WG, et enregistrée sous le numéro 78713,

ici représentée par

Maître Sophie ARVIEUX, avocate, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme sus-mentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associée unique de la société Blackstone/GSO Debt Funds Europe (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173041, constituée suivant un acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 27 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3076 du 21 décembre 2012 (la «Société»).

- Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune à EUR 50.000,-(cinquante mille euro) par la création et l'émission de 37.500 (trente-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune.

2. Souscription et libération moyennant un apport en nature de 34 (trente-quatre) actions d'un pair comptable de EUR 1,- (un euro) chacune dans le capital de Blackstone/GSO Debt Funds Management Europe Limited, une société incorporée sous le droit irlandais, ayant son siège social à 9<sup>th</sup> & 10<sup>th</sup> Floor, O'Connell Bridge House, D'Olier Street, Dublin 2, Ireland, et enregistrée en Irlande sous le numéro 349646.

3. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société.

4. Divers.

L'associée unique prend ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le capital social de la Société est augmenté à concurrence de EUR 37.500,- (trente-sept mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 50.000,- (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 37.500 (trente-sept mille cinq cents) nouvelles parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune, avec une prime d'émission totale de EUR 18.611.727, (dix-huit millions six cent onze mille sept cent vingt-sept euros).

Toutes les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, pré-nommée, et elles ont été libérées pour leur pair comptable par apport en nature de 34 (trente-quatre) actions (les «Actions») d'un pair comptable de EUR 1,- (un euro) chacune dans le capital de Blackstone/GSO Debt Funds Management Europe Limited, pré-nommée, conformément aux termes et conditions d'une convention d'apport signée entre la Société et Blackstone/GSO Debt Funds Europe Ltd, pré-nommée, en date du 26 avril 2013 (la «Convention d'Apport»).

Il résulte d'un rapport d'évaluation de la gérance en relation avec l'apport des Actions à la Société (le «Rapport d'Evaluation de l'Apport») signé en date du 26 avril 2013 que:

«Pour les besoins de l'évaluation des Actions apportées, qui seront apportées à la Société, en échange de nouvelles parts sociales à émettre par la Société, nous évaluons la valeur nette de l'apport des Actions à la Société à la valeur totale de dix-huit millions six cent quarante-neuf mille deux cent vingt-sept euros (EUR 18.649.227,-), ce que nous certifions véritable et correct et correspondant au moins à la valeur totale des trente-sept mille cinq cents (37.500) nouvelles parts

sociales d'un pair comptable d'un euro (EUR 1,-) chacune, avec une prime d'émission totale de EUR 18.611.727,- (dix-huit millions six cent onze mille sept cent vingt-sept euros), à émettre par la Société.»

Il résulte de la Convention d'Apport relative aux Actions que:

- «a. l'Apporteur est propriétaire des Actions;
- b. les Actions sont actuellement en cours d'enregistrement au nom de l'Apporteur;
- c. les Actions sont intégralement libérées;
- d. il n'existe pas de droit de préemption ni d'autres droits sur les Actions en vertu desquels une personne ou entité serait autorisée à demander à ce que les Actions lui soient transférées;
- e. les Actions ne sont grevées ni d'un nantissement ou d'un usufruit, il n'existe pas de droit à bénéficier d'un nantissement ou d'un usufruit sur les Actions et les Actions ne sont pas soumises à un gage;
- f. avec la signature de la Convention d'Apport et de la réalisation des démarches y prévues, il a été fait droit aux différentes exigences légales et réglementaires en relation avec le transfert des Actions».

La Convention d'Apport et le Rapport d'Evaluation de l'Apport, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, demeureront annexés aux présentes pour être enregistrés en même temps.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées."

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: ARVIEUX, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29/04/2013. Relation: EAC/2013/5660. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056031/161.

(130069713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

#### **Lecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 25 avril 2013.*

Les mandats des administrateurs venant à échéance, l'assemblée décide d'élire comme suit:

#### *Conseil d'administration*

- MM. - Santiago Ramirez Larrauri, demeurant 42, Calle Serrano, 1° Floor, E-28001 Madrid (Espagne), président;
- Eduardo Querol, demeurant 331, Carrer de Llull, E-08019 Barcelone (Espagne), administrateur;
  - Andréa Minguzzi, demeurant 107 Rue de Percke, B-1 180 Bruxelles (Belgique), administrateur;
  - Pierre Denis, demeurant 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;
  - Giorgio De Palma, demeurant 12 Via Senato, 1-20121 Milan (Italie), administrateur;
  - Francisco Javier de Jaime y Guijarro, demeurant 42, Calle Serrano, 1° Floor, E-28001 Madrid (Espagne), administrateur;
  - Manuel Mouget, demeurant 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;
  - Bruce Hardy McLain, demeurant 913 Balmoral, 2 Praed Street, Londres W2 UN (Royaume-Uni), administrateur;
  - Stef Oostvogels, demeurant 1, Rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, administrateur;
  - Thomas Morana, demeurant 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;
  - Yann Hilpert, demeurant 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;
- Mmes - Emanuela Brero, demeurant 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;
- Delphine Tempe, demeurant 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, administrateur;



- Stella Le Cras, demeurant 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, administrateur;  
pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013.

Le mandat du réviseur d'entreprise agréé venant à échéance, l'assemblée décide de nommer comme suit:

*Réviseur d'Entreprise agréé*

Ernst & Young, 7 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Banque Domiciliataire

Référence de publication: 2013057321/33.

(130070212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**LDR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 51.524.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 22 avril 2013 que:

Le siège social de la société est transféré du 25, avenue de la liberté L-1931 Luxembourg à l'adresse suivante:

- 3 rue des Bains L-1212 Luxembourg

Ont démissionné de leur poste d'Administrateurs avec un effet immédiat:

- Monsieur François WINANDY,

- Madame Mireille GEHLEN

- Monsieur Thierry JACOB

Sont élus Administrateurs pour une période de trois ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2015:

- Monsieur Federico FRANZINA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg

- Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg

- Monsieur Massimiliano SELIZIATO, employé privé, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg

Est réélu Commissaire aux comptes pour une période d'une année, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2013:

- Fiduciaire Everard-Klein S.à r.l., sise 83, rue de la libération L-5969 ITZIG

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013057317/26.

(130070518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

**Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.846.

—  
*Résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAV en date du 2 mai 2013*

L'Assemblée Générale Ordinaire a pris les décisions suivantes:

1. de renouveler le mandat de

- Mr. Nico THILL

- Dr. Giorgio BAROFFIO

- Dr. Cristiano CORTELLA

- Ms. Florence PILOTAZ

comme administrateurs de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014

2. de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en tant que Réviseur d'entreprises agréé de la SICAV jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013056071/18.

(130069798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Le Prieuré du Vaunage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 24, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 129.489.

---

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03 mai 2013.

Référence de publication: 2013057319/10.

(130070073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2013.

---

**Cisco Systems Luxembourg International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 78.770.

---

Les comptes annuels au 31 juillet 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013056085/11.

(130069083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Compass International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 34.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 143.873.

---

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 avril 2013.*

Il est à noter ce qui suit:

1. Acceptation avec effet au 17 avril 2013 de la démission de Monsieur Romain Leroy, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg de son mandat de gérant A de la Société.

2. Nomination avec effet au 17 juin 2013 et pour une durée illimitée, de Madame Yeliz Bozkir, née le 27 janvier 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg en tant que gérante de classe A de la Société en remplacement de Monsieur Romain Leroy, gérant de classe A démissionnaire.

A partir du 17 avril 2013 le conseil de gérance se compose comme suit:

- M. Christophe Gammal, gérant de classe A,
- Mme Yeliz Bozkir gérante de classe A, et
- M. Rodney Underdown, gérant de classe B.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2013056091/20.

(130068951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Chondropharm International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 127.961.

---

*Extrait des résolutions adoptées en date du 16 avril 2013, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société CHONDROPHARM INTERNATIONAL S.A.*

- Le mandat de M. Alexandre TASKIRAN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 30 novembre 2018;

- Le mandat de M. Christian BÜHLMANN en tant que Administrateur a été renouvelé. Son mandat se terminera le 30 novembre 2018;

- Le mandat de TRUSTCONSULT Luxembourg S.A. en tant que Commissaire aux Comptes pour la Société a été renouvelé. Son mandat se terminera le 30 novembre 2018;

- L'Assemblée Générale a accepté la démission de M. Thierry TRIBOULOT;

- Madame Noeleen GOES-FARRELL, née le 28 décembre 1966 à Baile ATHA Cliath (Dublin), ayant son adresse professionnelle au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvel Administrateur de la société. Son mandat se terminera le 30 novembre 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHONDROPHARM INTERNATIONAL S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013056130/23.

(130068901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Cippus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 145.290.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 25 avril 2013 à 16.00 heures à Luxembourg  
1, rue Joseph Hackin*

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance lors de la présente Assemblée, il a été décidé, à l'unanimité, de nommer:

a) au poste d'administrateur:

- Monsieur Joseph WINANDY, Administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,

- la société PACBO EUROPE Administration et Conseil Sarl, société à responsabilité limitée, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Patrice Crochet, 18, rue de Nassau L-2213 Luxembourg,

- la société Jalyne SA, société anonyme, domiciliée au 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques Bonnier, 1, rue Joseph Hackin Luxembourg.

b) au poste de commissaire aux comptes, la société The Clover, 6, rue d'Arlon L-8399 Windhof

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

JALYNE S.A.

Signatures

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013056131/24.

(130069698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**CONEXIA S.A., Société Anonyme,**

**(anc. CONEXIA SA, Courtiers en assurances).**

Siège social: L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 86.312.

Im Jahre zwei tausend dreizehn.

Den dreiundzwanzigsten April.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft CONEXIA S.A., Courtiers en assurances, mit Sitz in L-2444 Luxembourg, 14, rue des Romains, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 86.312 (NIN 2002 2204 700),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Blanche MOUTRIER, mit dem Amtssitze in Esch-sur-Alzette, am 20. Februar 2002, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 872 vom 7. Juni 2002,

mit einem Gesellschaftskapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-), eingeteilt in ein tausend (1.000) Aktien von je einunddreissig Euro (€ 31.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Emmanuel KARP, Jurist, beruflich ansässig in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur,

Er beruft zum Schriftführer und zum Stimmzähler Frau Sophie BATARDY, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammen-getreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.- Umwandlung des Gesellschaftsnamen in CONEXIA S.A..

2.- Abänderung des Gesellschaftszweckes um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Gesellschaft hat zum Zweck den An- und Verkauf, den Tausch von bebauten und unbebauten Immobilien, die An- und Vermietung von jeglichen Immobilien mit oder ohne Verkaufsversprechen sowie die Verwaltung und die Verwertung von Immobilien jeder Art.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind."

3.- Komplette Neufassung der Statuten um sie denen einer Einmanggesellschaft anzupassen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die ein tausend (1.000) Aktien zu je einunddreissig Euro (€ 31.-), welche das gesamte Kapital von einunddreissig tausend Euro (€ 31.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in CONEXIA S.A. umzuwandeln.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Gesellschaft hat zum Zweck den An- und Verkauf, den Tausch von bebauten und unbebauten Immobilien, die An- und Vermietung von jeglichen Immobilien mit oder ohne Verkaufsversprechen sowie die Verwaltung und die Verwertung von Immobilien jeder Art.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind."

### *Dritter Beschluss*

Die Generalversammlung beschliesst eine komplette Neufassung der Statuten um sie denen einer Einmanngesellschaft anzupassen, und welche folgenden Wortlaut haben:

#### **1.- Firma, Sitz, Zweck, Dauer und Kapital**

**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CONEXIA S.A..

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.

**Art. 3.** Die Gesellschaft hat zum Zweck den An- und Verkauf, den Tausch von bebauten und unbebauten Immobilien, die An- und Vermietung von jeglichen Immobilien mit oder ohne Verkaufsversprechen sowie die Verwaltung und die Verwertung von Immobilien jeder Art.

Zweck der Gesellschaft ist ebenfalls der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

**Art. 4.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt und beginnt am Tage der Gründung.

Eine vorzeitige Auflösung der Gesellschaft kann unter Beachtung der für Satzungsänderungen vorgesehenen gesetzlichen Bestimmungen, durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre respektive durch Beschluss des alleinigen Anteilhabers erfolgen.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EINUNDDREISSIG TAUSEND EURO (€ 31.000.-) und ist aufgeteilt in ein tausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je EINUNDDREISSIG EURO (€ 31.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

**Art. 6.** Das Grundkapital kann durch Beschluss einer aussergewöhnlichen Generalversammlung der Aktionäre oder des alleinigen Anteilhabers erhöht oder herabgesetzt werden. Dieser Beschluss muss den für Satzungsänderungen vorgeschriebenen gesetzlichen Formen und Voraussetzungen genügen.

#### **II. - Verwaltung und Aufsicht**

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Aktionären wird die Gesellschaft durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen. Die Generalversammlung bezeichnet die Verwaltungsratsmitglieder und bestimmt deren Zahl. Die Verwaltungsratsmitglieder sind berechtigt die vorläufige Besetzung eines vakanten Sitzes im Verwaltungsrat vorzunehmen; die nächstfolgende Generalversammlung bestellt dann endgültig das neue Verwaltungsratsmitglied.

Im Falle eines alleinigen Anteilhabers oder für den Fall wo bei einer Generalversammlung der Aktionäre festgestellt wird dass nur ein einziger Anteilhaber alle Aktien hält, kann die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder auf ein Mitglied herabgesetzt werden, bis zur ersten ordentlichen Generalversammlung, nach der Feststellung dass die Gesellschaft mehrere Aktionäre hat.

Die Verwaltungsratsmitglieder oder der alleinige Verwalter werden von der Generalversammlung der Aktionäre beziehungsweise durch den alleinigen Anteilhaber ernannt.

Die Amtsdauer des Verwaltungsrates oder des alleinigen Verwalters beträgt höchstens sechs (6) Jahre.

Das oder die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar und jederzeit abrufbar.

**Art. 8.** Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, bezeichnet der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. Der Verwaltungsrat wird durch den Vorsitzenden oder im Falle dessen Verhinderung, durch zwei Mitglieder einberufen.

Die Gültigkeit der Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates ist bei Anwesenheit der Mehrheit der Verwaltungsratsmitglieder gegeben. Die Vertretung ist nur zulässig unter Verwaltungsratsmitgliedern.

In Dringlichkeitsfällen sind die Verwaltungsratsmitglieder befugt, brieflich oder auch durch elektronische Übermittlung zur Tagesordnung abzustimmen.

Die Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden in Protokollen festgehalten, welche in einem Spezialregister eingetragen werden, und werden durch wenigstens ein Verwaltungsratsmitglied unterzeichnet.

Abschriften und Auszüge dieser Protokolle welche vor Gericht oder anderswo zur Verwendung kommen, werden von dem Vorsitzenden oder zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch den alleinigen Verwalter beglaubigt.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat respektive der alleinige Verwalter haben die weitestgehenden Befugnisse zur Geschäftsführung und treffen alle ihnen zur Erfüllung des Gesellschaftszweckes notwendig erscheinenden Verfügungen und Verwaltungsmassnahmen.

Ihre Zuständigkeit ist nur beschränkt durch die der Generalversammlung gemäss Gesetz und laut den gegenwärtigen Statuten vorbehaltene Beschlüsse.

**Art. 11.** Die tägliche Geschäftsführung sowie die Vertretung der Gesellschaft hinsichtlich dieser täglichen Geschäftsführung, kann Verwaltungsratsmitgliedern, Direktoren, Verwaltern oder anderen Angestellten ob Aktionäre oder nicht, vom Verwaltungsrate oder von dem alleinigen Verwalter übertragen werden, welche deren Befugnisse festlegt. Erfolgt die Übertragung an ein Verwaltungsratsmitglied, so bedarf es der vorherigen namhaften Ermächtigung durch die Generalversammlung.

Es steht dem Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu Spezialvollmachten für Rechtsgeschäfte zu erteilen zu denen sie selbst befugt sind.

Dritten gegenüber wird die Gesellschaft wie folgt verpflichtet:

- Im Falle eines alleinigen Verwalters unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift.
- Im Falle von mehreren Verwaltungsratsmitgliedern durch die gemeinsamen Unterschriften von zwei Verwaltungsratsmitgliedern
- oder durch die alleinige Unterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder Verwalter, handelnd im Rahmen der täglichen Geschäftsführung, falls ein solcher genannt ist.

Spezialbevollmächtigte verpflichten die Gesellschaft Dritten gegenüber im Umfange des ihnen erteilten Mandates.

Im Geschäftsverkehr mit öffentlichen Verwaltungen wird die Gesellschaft durch den alleinigen Verwalter respektive durch ein beliebiges Verwaltungsratsmitglied rechtsgültig vertreten.

Die Gesellschaft wird gerichtlich sei es als Klägerin oder Beklagte, durch den alleinigen Verwalter oder durch den Verwaltungsrat auf Betreiben des Präsidenten oder des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes vertreten.

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Zahl durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber, die ihre Ernennung vornimmt, festgelegt wird.

Auch Nicht-Gesellschafter können zu Kommissaren ernannt werden. Die Amtsdauer der Kommissare beträgt höchstens sechs Jahre. Sie können jedoch wiedergewählt werden und sind jederzeit abrufbar.

Die ihm zustehende Befugnisse ergeben sich aus Artikel 62 des Gesetzes vom 10. August 1915.

### III.- Generalversammlung

**Art. 13.** Im Falle eines alleinigen Anteilhabers übernimmt dieser sämtliche Befugnisse die durch das Gesetz der Versammlung der Aktionäre verliehen sind. Seine Beschlüsse werden schriftlich festgehalten.

Im Falle von mehreren Aktionären vertritt jede rechtsgültige einberufene und zusammengesetzte Generalversammlung die Gesamtheit der Aktionäre; dieselbe ist weitgehendst befugt, sämtliche die Gesellschaft betreffenden Rechtshandlungen und Rechtsgeschäfte zu tätigen und gut-zuheissen.

**Art. 14.** Die ordentliche Generalversammlung findet alljährlich am ersten Montag des Monats April um 10.00 Uhr statt am Sitz der Gesellschaft oder an dem in der Einberufung angegebenen Ort.

Sollte dieses Datum auf einen Feiertag fallen, so wird die Versammlung auf den nächstfolgenden Werktag verlegt.

Jede einzelne Aktie gewährt eine Stimme. Im Falle von mehreren Aktionären, kann jeder Aktionär sich in der Generalversammlung durch einen Bevollmächtigten vertreten lassen; soweit gesetzlich nichts anderes bestimmt ist, fasst die Generalversammlung ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der abgegebenen Stimmen.

Im Falle von mehreren Aktionären kann der Verwaltungsrat alle anderen, durch die Aktionäre zu vollbringenden Bedingungen, um an der Generalversammlung der Aktionäre teilzunehmen, bestimmen.

Eine ausserordentliche Generalversammlung kann durch den Verwaltungsrat beziehungsweise durch den alleinigen Verwalter oder durch den oder die Kommissare einberufen werden. Auf schriftliche Anfrage der Aktionäre, welche zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals vertreten, muss sie einberufen werden.

**Art. 15.** Im Falle von mehreren Aktionären und falls sämtliche Aktionäre das Gesamtkapital vertreten, können Generalversammlungen auch ohne vorherige Einberufungen stattfinden.

#### IV. - Geschäftsjahr und Gewinnverteilung

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr beginnt alljährlich am ersten Januar und endigt am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

**Art. 17.** Fünf Prozent des Reingewinns fliessen solange dem Reservefonds zu, bis dieser zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Darüber hinaus verfügt die Generalversammlung über den Saldo nach Gutdünken.

Die etwa auszuschüttende Dividende gelangt an den, vom Verwaltungsrat oder dem alleinigen Verwalter zu bestimmenden Orten und Zeitpunkten zur Auszahlung.

#### V. - Auflösung, Liquidation, Beglaubigung und Kosten

**Art. 18.** Die Generalversammlung oder der alleinige Anteilhaber ist jederzeit befugt, die Auflösung der Gesellschaft zu beschliessen. Bei Auflösung der Gesellschaft sei es durch Ablauf der Vertragsdauer oder auch vorzeitig werden Liquidatoren ernannt; zu Liquidatoren können sowohl physische Personen als auch Gesellschaften ernannt werden;

Deren Bestellung und die Festlegung ihrer Bezüge erfolgt durch die Generalversammlung oder durch den alleinigen Anteilhaber.

**Art. 19.** Im Übrigen, besonders hinsichtlich der durch die gegenwärtigen Satzungen nicht erfassten Bestimmungen, unterliegt die Gesellschaft den gesetzlichen Bestimmungen, namentlich denjenigen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungsgesetzen, namentlich die Abänderung durch das Gesetz vom 25. August 2006.

Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. KARP, S. BATARDY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 avril 2013. Relation: ECH/2013/789. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J. M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 02. Mai 2013.

Référence de publication: 2013056154/219.

(130069362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

#### CR-Kehlen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8140 Bridel, 59, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 150.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CR Kehlen S.à r.l

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013056158/11.

(130068904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.



**Danish Licensing-Licencias Danesas GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 14.711.

---

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 18 avril 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation:

- société à responsabilité limitée DANISH LICENSING-LICENCIAS DANESAS GmbH, avec siège social à L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse, (N° R.C.S.B14 711)

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2013056164/16.

(130069300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Dematic Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.100,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 160.225.

La forme juridique d'un des associés de la Société, Dematic S.A. (B160.226), a été modifiée et doit se lire désormais comme suit:

- Dematic S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Dematic Group S.à r.l.

*Signature*

Référence de publication: 2013056166/15.

(130068972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**TS Nautilus (Hahnstrasse) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.859.300,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.560.

---

**RECTIFICATIF**

Ce bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, modifieront le bilan qui a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 24 avril 2013, sous le numéro L130064428.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 avril 2013.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

*Signature*

Référence de publication: 2013056786/19.

(130069043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Temistocle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 100.897.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 avril 2013*

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur avec pouvoir de signature B et

Monsieur PIATTI Roberto est renommé administrateur avec pouvoir de signature A.

Monsieur GALIONE Gioacchino est renommé commissaire aux comptes.

Monsieur DONATI Régis, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur avec pouvoir de signature A en remplacement de Monsieur DIEDERICH Georges, administrateur sortant.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

TEMISTOCLE S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013056778/20.

(130069014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Tisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 105.690.

—  
Les comptes annuels au 30 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. REYNDERS

Gérant

Référence de publication: 2013056780/11.

(130069419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 mai 2013.

---

**Certeco Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 176.966.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf avril;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "Certeco Technologies S.A."

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du

conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions, marques et brevets ou droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, l'administration, la gestion, le développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, marques, brevets ou droits de propriété intellectuelle, les réaliser par voie de vente, de cession d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires, marques, brevets et droits de propriété intellectuelle, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou aux sociétés affiliées et/ou sociétés appartenant à son Groupe de sociétés, le Groupe étant défini comme le groupe de sociétés incluant les sociétés mères, ses filiales ainsi que les entités dans lesquelles les sociétés mères ou leurs filiales détiennent une participation.

La Société pourra détenir, développer, exploiter des marques, brevets, concessions, licences ou tout autre droit de propriété intellectuelle, directement ou par l'exploitation de concessions ou licences.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité affiliée luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La société n'exercera pas directement une activité industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR), représenté TROIS MILLE CENT (3.100) actions, chacune d'une valeur nominale de DIX EURO (10,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Une résolution du Conseil d'administration peut être prise par écrit. Une telle résolution consistera en un ou plusieurs documents, contenant les résolutions, et elles seront signées, manuellement ou électroniquement par voie de signature électronique valable en droit luxembourgeois, par chaque administrateur (résolution circulaire). La date de ladite résolution est celle de la dernière signature.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

**Art. 14.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.
- 3) Exceptionnellement, le premier président et le premier délégué du conseil d'administration peuvent être nommés par une résolution de l'actionnaire unique.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par Monsieur Christian BÜHLMANN, pré-qualifié.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### *Déclaration - Evaluation - Frais*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de mille euros.

#### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - Monsieur Christian BÜHLMANN, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 1<sup>er</sup> mai 1971, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach;
  - Madame Noeleen GOES-FARRELL, employée privée, née à Dublin (Irlande), le 28 décembre 1966, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach; et

- Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, né à Karaman (Turquie), le 24 avril 1968, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach.

3.- A été appelée aux fonctions de commissaire:

La société anonyme "TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.", ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach, R.C.S. Luxembourg section B numéro 86995.

4.- Le siège de la société est établi à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach.

5.- La durée du mandat des administrateurs et du commissaire été a fixée à six ans.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

7. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, Monsieur Christian BÜHLMANN, préqualifié, est nommé comme président du Conseil d'Administration.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

#### **Suit la version anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and thirteen on the nineteenth of April;

Before Us M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

#### **THERE APPEARED:**

Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach,

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, by virtue of a power of attorney given under private seal; said proxy, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented as said before, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a public limited company ("société anonyme") which he deems to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows:

**Art. 1.** Between the present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg company (société anonyme) is hereby formed under the title of "Certeco Technologies S.A."

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand-Duchy of Luxembourg and even abroad, should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The purpose of the Company is any operation related directly or indirectly to the holding of participations, in any form whatsoever in any companies, as well as the administration, management, control and development of such participations.

The Company may also use its assets to create, to manage, to improve and to liquidate a portfolio consisting of any assets, financial instruments, bonds, debentures, stocks, notes, securities, trademarks, patents or intellectual property rights of any kind, to participate to the ownership, administration, management, development and control of any enterprises, to acquire, by effect of contribution, subscription, assignment or purchase option or in any other way, any assets, trademark or patents or other intellectual property rights, to monetize any such assets or rights by effect of sale, assignment, exchange or otherwise, to develop such enterprises, trademarks, patents or other intellectual property rights, to grant to companies into which the Company has an interest any assistance, loan, cash or guaranty and/or to affiliated companies and/or companies that are part to its Groups of companies, the Group being referred to herein as the group of companies including mother entities, its subsidiaries and any other entity into which the mother entities or their subsidiaries hold a participation.

The Company may also acquire, develop and exploit all trademarks, patents, rights or licenses or any other industrial or intellectual property right, directly or by assignment or grant of licenses.

The Company may also be part of such transaction, it is understood that the Company shall not be part of any transaction which may bring the Company to be engaged in any activity which may be considered as a regulated activity of a financial nature:

- grant loans in any form or to acquire any means to grant credits and secure funds therefore, notably, by issuing securities, bonds, notes and other debt or equity titles or by using derivatives or otherwise;

- give access to, lend, transmit funds or provide credit access to or with subscription guaranties to or acquire any debt instruments, with or without guaranty, emitted by an Luxembourg or foreign affiliated entity, which may be in the Company's interest;

The Company shall conduct any act that is necessary to safeguard its rights and shall conduct all operations generally without limitation, including real estate operations, which relate to or enable its purposes.

In general, it may take any measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company shall not directly carry out any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) represented by THREE THOUSAND ONE HUNDRED (3,100) shares of a par value of TEN EURO (10.- EUR) each.

The shares are in nominative or bearer form, at the option of the shareholder.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder. The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

**Art. 6.** The company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues

A resolution of the Board of Directors may be passed in writing. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director (circular resolution). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all action of disposal and administration which are in line with the object of the company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, compromise, grant waivers and grant repelvins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the company must be signed by two directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1 and closes on December 31.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the third Thursday of June at 11.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.



**Art. 12.** To be admitted to the General Meeting, the owner of shares must deposit them five full days before the date fixed for the meeting, any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Meeting has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

The General Meeting may decide that profits and distributable reserves are assigned to the redemption of the stock, without reduction of the registered capital.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Special dispositions*

- 1) The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2013.
- 2) The first General Meeting will be held in the year 2014.
- 3) Exceptionally, the first chairman and the first delegate of the board of directors may be appointed by the first general meeting of the shareholders to be held immediately after the incorporation of the Company.

#### *Subscription - Payment*

All the shares have been subscribed by Mr. Christian BÜHLMANN, prenamed.

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of THIRTY ONE THOUSAND EURO (31,000. EUR) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Statement - Valuation - Costs*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand euro.

#### *Decisions of the sole shareholder*

The above named sole shareholder, through his mandatory, has immediately taken the following resolutions.

- 1.- The number of directors is fixed at three and that of the auditors at one.
- 2.- The following have been appointed as directors:
  - Mr. Christian BÜHLMANN, chartered accountant, born at Etterbeek (Belgium), on the 1<sup>st</sup> of May 1971, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach;
  - Ms. Noeleen GOES-FARRELL, private employee, born at Dublin (Ireland), on the 28 of December 1966, residing professionally in L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach; and
  - Mr. Alexandre TASKIRAN, chartered accountant, born at Karaman (Turkey), on the 24<sup>th</sup> of April 1968, residing professionally at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Muhlenbach.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

The company "TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A.", having its registered office at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg section B number 86995.
- 4.- The Company's registered office shall be at L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
- 5.- The term of office of the directors and the statutory auditor shall be for six years.
- 6.- The Board of Directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more of its members.
7. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, Mr. Christian BÜHLMANN, prenamed, is appointed as chairman of the Board of Directors

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 avril 2013. LAC/2013/18913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 30 avril 2013.

Référence de publication: 2013057783/294.

(130070855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

**DWS Invest II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 169.544.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013057855/11.

(130071396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

**Fondation EME, Ecouter pour Mieux s'Entendre, Fondation.**

Siège social: L-1499 Luxembourg, 1, place de l'Europe.

R.C.S. Luxembourg G 200.

*Comptes annuels au 31 Décembre 2012 et Rapport du réviseur d'entreprises agréé*

*Rapport du Réviseur d'entreprises agréé sur les comptes annuels au 31 décembre 2012*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la FONDATION EME «Ecouter pour Mieux s'Entendre», comprenant le bilan au 31 décembre 2012, ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

*Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels*

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

*Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

*Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé (suite)*

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*Opinion*

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la FONDATION EME «Ecouter pour Mieux s'Entendre» au 31 décembre 2012, ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Luxembourg, le 19 avril 2013.  
INTERAUDIT S.à.r.l.  
Cabinet de révision agréé  
Edward KOSTKA

*Bilan au 31 décembre 2012  
(exprimé en EUR)*

	2012	2011
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		
Créances		
Créances résultant de ventes et prestations de services . . . . .	1 212,00	-
Avoirs en banques, avoir en compte de chèques postaux, chèques et en caisse . . .	247 123,00	222 291,98
<b>TOTAL ACTIF . . . . .</b>	<b>248 335,00</b>	<b>222 291,98</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Dotation . . . . .	145 000,00	145 000,00
Excédent reporté . . . . .	58 729,00	63 987,94
Excédent de l'exercice . . . . .	3 231,26	(5 258,94)
	<u>206 960,26</u>	<u>203 729,00</u>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES . . . . .</b>	<b>2 127,50</b>	<b>1 725,00</b>
<b>DETTES</b>		
Dettes sur achats et prestations de services . . . . . (3.1)	21 713,80	5 276,40
Dettes fiscales . . . . . (3.2)	7 533,44	11 561,58
	<u>29 247,24</u>	<u>16 837,98</u>
<b>COMPTES DE REGULARISATION . . . . . (4)</b>	<b>10 000,00</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PASSIF . . . . .</b>	<b>248 335,00</b>	<b>222 291,98</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

*Compte de profits et Pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 (exprimé en EUR)*

	2012	2011
<b>CHARGES</b>		
Autres charges d'exploitation . . . . . (5)	106 712,71	94 160,52
Intérêts et charges financières . . . . .	16,18	27,00
Excédent de l'exercice . . . . .	3 231,26	-
<b>TOTAL DES CHARGES . . . . .</b>	<b>109 960,15</b>	<b>94 187,52</b>
<b>PRODUITS</b>		
Dons . . . . .	104 800,27	83 690,34
Autres intérêts et produits assimilés . . . . .	5 159,88	5 238,24
Déficit de l'exercice . . . . .	-	5 258,94
<b>TOTAL DES PRODUITS . . . . .</b>	<b>109 960,15</b>	<b>94 187,52</b>

**Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2012**

**1. Généralités.** La Fondation EME «Ecouter pour Mieux s'Entendre» (ci-après la «Fondation») a été constituée le 21 janvier 2009 par acte notarié et a pour objet de soutenir par la musique le développement de toutes personnes et en particulier des personnes physiquement, psychologiquement ou socialement défavorisées.

**2. Principes et Méthodes comptables.**

**2.1 Présentation des comptes annuels**

La Fondation tient ses livres en Euros ('EUR') et les comptes annuels ont été établis en accord avec les principes comptables généralement admis au Luxembourg, utilisant notamment les règles d'évaluation suivantes:

**2.2 Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Des corrections de valeur sont enregistrées pour tenir compte des risques spécifiques de non-recouvrement.

**2.3 Dettes**

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement respective.

**3. Dettes.**

**3.1 Dettes sur achats et prestations de services**

La dette sur achats et prestations de services s'élève à Euros 21 713.80. Il s'agit des prestations 2012 payées en 2013.

### 3.2 Dettes fiscales

Les dettes fiscales sont des impôts retenus à la source sur les cachets des artistes à hauteur d'EUR 2 999,96 (2011: 4 705,56) ainsi que de la TVA à payer à décharge des ces artistes à hauteur d'EUR 4 533,48 (2011: 6 856,02).

**4. Comptes de régularisation.** Le compte de régularisation passif comprend une contribution financière reçue de la Banque de Luxembourg pour un montant de EUR 10 000 relatif au projet intergénérationnel "Joy" prévu pour 2013.

**5 Charges.** Le poste «Autres charges d'exploitation» comprend essentiellement des honoraires d'artistes et des participations aux frais de production.

**6 Personnel.** La fondation n'employait pas de salariés pendant l'exercice.

**7 Engagements hors bilan.** La fondation n'a pas d'engagements hors bilan au 31.12.2012.

#### Budget prévisionnel 2013

Désignation	Honoraires	Coûts supplémentaires	Total dépenses
Frais de production . . . . .	110 118,97	9 769,35	119 888,32
Concerts hôpitaux, maisons de soin janvier-décembre 2013 . . . . .	53 000,00	4 219,35	57 219,35
Schrassig Blues (février-mai 2013) . . . . .	249,00		249,00
Concerts pour enfants (janvier-décembre 2013) . . . . .	6 300,00		6 300,00
Joy-Projet intergénérationnel (janvier-juillet 2013) . . . . .	6 500,00		6 500,00
Joy Caravan (octobre-décembre à Troisvierges) . . . . .	5 700,00	1 000,00	6 700,00
Ateliers de chant choral - CHEM + CHNP 2013 . . . . .	3 580,00		3 580,00
Ateliers de chant choral - Foyers ALA 2013 . . . . .	5 260,00		5 260,00
Spin (juin 2013) . . . . .	14 051,97	3 550,00	17 601,97
3born RAP présente (octobre-décembre 2013) . . . . .	2 000,00		2 000,00
Biller Moolen (octobre-décembre 2013) . . . . .	12 478,00	1 000,00	13 478,00
Journée mondiale du refus de la misère 2013 . . . . .	1 000,00		1 000,00
Frais administratifs . . . . .	10 410,94	0,00	11 196,31
Paiement TVA 2012 . . . . .	4 533,48		4 533,48
Paiement ACD 2012 . . . . .	2 999,96		2 999,96
Interaudit (Honoraires + TVA) . . . . .	2 127,50		2 127,50
Don en confiance . . . . .	250,00		250,00
Frais dons Saferpay . . . . .			30,00
Modification RCS . . . . .			30,00
Assurances . . . . .			725,37
Notes de Frais . . . . .	500		500,00
TOTAL 2013 . . . . .	120 529,91	9 769,35	131 084,63
Recettes 2013 (janvier-décembre) . . . . .			135 000,00

Référence de publication: 2013057861/127.

(130071358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

#### **DWS Institutional, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 38.660.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DWS Investment S.A. (Verwaltungsgesellschaft)

Unterschriften

Référence de publication: 2013057854/11.

(130071479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

**Brelus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 171.741.

In the year two thousand and thirteen, on the second of May.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary of Esch-sur-Alzette,

an extraordinary general meeting was held of the shareholders of the public limited company "BRELUS S.A.", established and having its registered office at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, incorporated by virtue of a deed by Maître Blanche MOUTRIER, prenamed, dated 1<sup>st</sup> October 2012, published in Mémorial (Official Gazette) C Number 2638 of 25 October 2012, entered in the Register of Commerce and Companies, Luxembourg, under Number B 171741.

The meeting commenced at 15.00 o'clock, under the chairmanship of Mrs Silvia CARDOSO, private employee, residing professionally at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The Chairman appointed as Secretary Mrs Céline JULIEN, private employee, residing professionally at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mrs Vanessa ROUSSEAU, private employee, residing professionally at 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

The Chairman stated as follows:

I. It appears from the attendance list drawn up and certified to be correct by the officers of the meeting, that the three hundred fifty (350) shares, with a nominal value of one hundred Euros (€ 100.-) each, representing the entire capital of the company of thirty-five thousand Euros (€ 35,000.-) are duly represented at the present meeting, which as a result is duly constituted and is thus entitled to discuss and decide validly on the items on the agenda set out below, without prior convening notices, all the members of the meeting having agreed to meet without other formalities, after being apprised of the agenda.

There shall also remain attached hereto the attendance list and the proxy given by the shareholder represented, which, after being certified "ne varietur" by the officers of the meeting and the attesting notary, will be submitted with the said instrument to registration formalities.

II. That the agenda for the present meeting is as follows:

1. Amendment of provisions relating to the composition of the Board of Directors, procedures and power of signature and creation of two distinct classes of Directors (A and B), in the sense that the Company would now be engaged towards third parties solely by the joint signature of a Class B Director together with a Class A Director or by the sole signature of a Class A Director;

2. Amendment pertaining to the articles of association (articles 10 and 13);

3. Confirmation of Mrs. Céline JULIEN and Mrs. Aida FERREIRA, as Class B Director, and of Mr. Ian YI ZHEN as Class A Director.

After discussing the above, the General Meeting unanimously made the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting decides to amend the provisions relating to the composition of the Board of Directors, procedures and power of signature and decides the creation of two distinct classes of Directors (A and B), in the sense that the Company would now be engaged towards third parties solely by the joint signature of a Class B Director together with a Class A Director or by the sole signature of a Class A Director.

*Second resolution*

The General Meeting decides subsequently to amend the articles 10 and 13 of the articles of association so that it reads as follows:

' **Art. 10. Composition of Board of Directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company, who will constitute a board of managers composed of director (s) of category A and director (s) of category B. However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed by the shareholders at the annual general meeting of shareholders for a period which may not exceed six years and they shall hold office until their successors are elected. Their reelection is authorized.

In the event of a vacancy of the board of directors, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next general meeting."

" **Art. 13. Representation.** The Company will be bound by the single signature of the sole director, or if the Board of Directors consists in three members or more by the joint signature of two directors, obligatorily one director of category

A and one director of category B, or the single signature of one director of category A, or the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.”.

#### *Third resolution*

The General Meeting confirms the existing directors Mrs. Céline JULIEN as Class B Director, and Mr. Ian YI ZHEN as Class A Director.

The General Meeting revokes the existing director Mr. Stéphane LIEGEOIS, and appoints Mrs. Aïda FERREIRA as Class B Director.

There being no further items on the agenda and no-one seeking to speak, the Chairman closes the meeting.

#### *Costs*

The costs, expenses, charges and remuneration relating to this document shall all be borne by the company.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF AN ACT, executed in Luxembourg, on the date first above written.

And after reading over and interpretation to the parties present, all of whom are known to the attesting notary as regards their forenames, surnames, status and places of residence, the latter signed the present minutes with the notary.

#### **Suit la traduction en langue française:**

L'an deux mille treize, le deux mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «BRELUS S.A.», établie et ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 1<sup>er</sup> octobre 2012, publié au Mémorial C numéro 2638 du 25 octobre 2012, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 171741.

La séance est ouverte à 15.00 heures, sous la présidence de Madame Silvia CARDOSO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Céline JULIEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Vanessa ROUSSEAU, employée privée, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte de la liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, que les trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille euros (€ 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que la procuration émanant de l'actionnaire représenté, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des dispositions en relation de la composition du conseil d'administration, procédures et pouvoirs de signature et création de deux classes distinctes de catégories d'administrateurs (A et B), dans le sens que la société sera dès à présent engagée envers des tiers uniquement par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie B ensemble avec un administrateur de catégorie A ou par la seule signature d'un administrateur de catégorie A;

2. Modification subséquente des statuts (articles 10 et 13);

3. Confirmation de Madame Céline JULIEN et Madame Aïda FERREIRA en tant que administrateurs de catégorie B, et de Monsieur Ian YI ZHEN en tant que administrateur e catégorie A.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les dispositions en relation de la composition du conseil d'administration, procédures et pouvoirs de signature et création de deux classes distinctes de catégories d'administrateurs (A et B), dans le sens que la société sera dès à présent engagée envers des tiers uniquement par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie B ensemble avec un administrateur de catégorie A ou par la seule signature d'un administrateur de catégorie A.



### Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 10 et 13 des statuts, lesquels auront la teneur suivante:

" **Art. 10. Composition du Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, ils constitueront un conseil d'administration composé d'administrateurs de catégorie A et d'administrateurs de catégorie B. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive."

" **Art. 13. Représentation.** La Société sera engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature collective de deux administrateurs, dont un administrateur de catégorie A et un administrateur de catégorie B, ou par la seule signature d'un administrateur de catégorie A, ou par la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration."

### Troisième résolution

L'assemblée générale confirme les administrateurs actuels Madame Céline JULIEN en tant que administrateur de catégorie B, et Monsieur Ian YI ZHEN en tant que administrateur de catégorie A.

L'assemblée générale révoque Monsieur Stéphane LIEGEOIS de son poste d'administrateur et nomme en remplacement Madame Aïda FERREIRA en tant que administrateur de catégorie B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

### Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. Cardoso, C. Julien, V. Rousseau, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 mai 2013. Relation: EAC/2013/5853. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057773/149.

(130071357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

---

### Compagnie Financière an Muileann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 163.105.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 6 mai 2013.

Référence de publication: 2013057822/10.

(130071236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2013.

---